

Service instructeur  
Cabinet

N° CP-2011-11-13-2

Service consulté

**CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION DES CARNAVALS ET FESTIVITES  
DE FRANCE (FCF)  
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Résumé : Le Groupement des Sociétés Mulhousiennes Réunies - Carnaval de Mulhouse organise le 45<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Carnavals et Festivités de France, du 10 au 13 novembre 2011, à Mulhouse et sollicite l'attribution d'une subvention départementale.

Le Président propose le vote d'une aide de 1 000 € en faveur du Groupement des Sociétés Mulhousiennes Réunies, dans le cadre du fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.

Le Carnaval de Mulhouse a été chargé de l'organisation du 45<sup>ème</sup> Congrès National de la Fédération des Carnavals et Festivités de France (FCF), du 10 au 13 novembre 2011, à Mulhouse. Les précédents congrès ont eu lieu dans les villes de Biarritz, La Baule, Portes les Valences et Angers.

Le but de cette rencontre est d'apporter aux adhérents de la FCF les informations nécessaires, quant à l'organisation de manifestations festives telles que carnavals, corsos et fêtes de villages.

Par la même occasion, le Carnaval de Mulhouse compte promouvoir la région de Mulhouse et le département du Haut-Rhin dans leurs dimensions touristiques et culturelles, sachant qu'entre 250 et 300 participants sont attendus.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élevant à 9 900 €, hors frais d'hébergement et de restauration des congressistes, les organisateurs souhaitent l'attribution d'une subvention du Conseil Général.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.

Compte tenu du budget annoncé et des retombées de la rencontre sur l'économie locale, je vous propose d'allouer une subvention de 1 000 € au Groupement des Sociétés Mulhousiennes Réunies pour l'organisation du Congrès National de la Fédération des Carnavals et Festivités de France, ce crédit étant à prélever sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER